



**Jeudi 20 janvier 2022 à 11 heures, l'ADVOCNAR vous donne rendez-vous sur le parvis de la Préfecture du Val d'Oise à CERGY afin de protester contre le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle.**

**Le PPBE établi pour une durée de 5 ans est censé évaluer, prévenir et réduire le bruit aérien grâce à des mesures efficaces.**

Or le 1<sup>er</sup> plan pour Roissy CDG adopté en 2016 est un échec : entre 2013 et 2019, le trafic aérien a connu une forte croissance et la population impactée dans sa santé de jour comme de nuit par le bruit aérien est maintenant bien plus nombreuse : 1,4 million de franciliens sont exposés à des niveaux de bruit très supérieurs aux recommandations de l'OMS à cause du trafic aérien de l'aéroport de Roissy-CDG.

**Troubles du sommeil, détresse psychologique, surmortalité : voilà notre lot !**  
De plus sous les couloirs aériens de Roissy, **on perd jusqu'à 3 années d'espérance de vie en bonne santé.**

**Le nouveau projet de PPBE ne comporte aucune des mesures qui pourraient faire baisser significativement le bruit aérien pour nous, riverains.**

**Le 20 janvier**, avec les associations de défense des riverains, les associations d'environnement et ONG concernées, nous renouvellerons notre demande de rendez-vous au préfet du Val d'Oise qui cosignera le plan, scellant ainsi notre sort pour 5 ans.

**Le 20 janvier**, jour de l'ouverture de la consultation du public sur le PPBE, nous rappellerons nos revendications pour la protection de notre santé :

- Plafonnement du trafic de Roissy à 500 000 mouvements annuels.
- Plafonnement du trafic nocturne à 30 000 mouvements annuels entre 22h et 6h, à l'instar des aéroports de Francfort, Heathrow, Madrid ...
- Adoption d'un échancier de réduction du trafic nocturne dans l'objectif d'aboutir à un couvre-feu entre 22h et 6h.
- Interdiction d'une nouvelle catégorie d'avions bruyants la nuit de 22h à 6h.

**Le 20 janvier, rejoignez notre délégation, mobilisez-vous !**

Informations auprès du secrétariat de l'ADVOCNAR : [contact@advocnar.fr](mailto:contact@advocnar.fr) // 01 39 89 91 99